
REVUE DE PRESSE



Amandine Barthélémy - Sophie Keller - Romain Slitine

*STRATÉGIE ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES
SOCIALES ET SOLIDAIRES*

SOMMAIRE

Presse écrite

<i>UP Mag</i>	3
<i>Direction[s]</i>	4
<i>Les Échos</i>	5

Presse en ligne et blogosphère

<i>Auriach - Blog</i>	9
<i>Voir loin, agir proche</i>	10
<i>La Croix.fr</i>	12
<i>20 minutes.fr</i>	14

STRATÉGI
FINANCEM
DES ENTREP
SOCIA
ET SOLIDA



Les Echos

L'économie sociale face au défi du financement

YVES VILAGINES, JOURNALISTE | 19/05 | 08:00 | Lu 1694 fois

Faire passer l'ESS à la vitesse supérieure, c'est un des objectifs de la loi initiée par Benoît Hamon. Mais la clé principale réside dans le financement du secteur.

Orphelin, voilà comment se sentait André Dupon, le **président du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves)** à la veille de l'examen du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'Assemblée nationale. Benoît Hamon, ayant repris le portefeuille de l'Education, en a laissé les rênes à Valérie Fourneyron. *« La période est curieuse. Avec ce projet de loi, Benoît Hamon a rendu visible l'ESS. Il avait une vision et un calendrier. Mais il a emporté presque toute son équipe et n'avait pas d'administration »*, déplore André Dupon, qui est aussi le patron du groupe Vitamine T, une belle ETI de 60 millions d'euros de **chiffre d'affaires**. Le principal objectif de cette loi est d'accompagner une dynamique. Depuis dix ans, l'ESS a permis de créer en France **400.000 nouveaux emplois** dans des activités pour l'essentiel non délocalisables. D'ici à 2020, ses besoins en recrutement sont estimés à plus de 600.000 personnes. *« J'attends le changement d'échelle de l'ESS, ajoute André Dupon. Alors qu'une nouvelle génération d'entrepreneurs arrive, dont beaucoup sont issus d'écoles de commerce, ma crainte, c'est le financement. »*

Les Echos



Difficile de changer d'échelle

Cette loi marque d'abord l'**élargissement du champ de l'ESS** à d'autres structures que les traditionnelles associations, coopératives, mutuelles et fondations. Les entreprises classiques pourront désormais prétendre à être « sociales et solidaires » à condition qu'elles remplissent des **critères d'utilité sociale ou environnementale, de limitation de la rémunération de leurs actionnaires, de bonne gouvernance avec leurs parties prenantes, d'échelle des salaires de 1 à 7**. En échange ? « *Pas grand-chose, assure Arnaud Mourot, le codirecteur d'Ashoka Europe. Pour ma part, je préférerais des critères objectifs d'évaluation de l'impact social. Et de vraies contreparties. Par exemple, lorsqu'une activité sportive auprès de personnes âgées réduit le risque de fracture du col du fémur, comment partager les économies réalisées par la collectivité ?* »

Jusqu'à ces dernières années, ce que l'on appelle parfois « le tiers secteur » ne se posait pas trop la question de sa lucrativité. Mais ici aussi l'argent est devenu le nerf de la guerre, qui plus est en période de réduction des subventions publiques. Du fait du désengagement de l'Etat et des collectivités, le **monde non lucratif voit ses modèles économiques bousculés** tandis que l'entrepreneuriat social émerge, venant brouiller les lignes. Des entreprises classiques à vocation sociale inventent de nouveaux modèles économiques rentables dans des secteurs jusque-là réservés plutôt aux associations comme le social, l'inclusion et même l'aide au développement. Et apportent avec elles des méthodes de management et de financement dignes de **start-up** de l'Internet.

Les Echos



L'ESS réussira-t-elle son changement d'échelle ?

« L'ESS, on l'aime bien tant qu'elle reste petite, analyse Nicolas Hazard, fondateur du fonds d'investissement Comptoir de l'innovation. Jusqu'à 100.000 euros, il existe beaucoup de dispositifs. Mais quand on a un projet industriel, qu'on a envie de grandir, de répliquer un succès en France ou à l'étranger, il n'y a plus personne. » La loi introduit **plusieurs possibilités de financement** : la création des **certificats mutualistes** et une **meilleure rémunération des titres associatifs**, créés en 1985 ; et, pour les entreprises, la possibilité d'agrément « **Entreprise solidaire** » qui donne accès à l'épargne salariale.

Un système d'**avances remboursables dédié à l'innovation sociale** doit également être créé cet automne par bpiFrance avec une dizaine de régions, doté de 20 millions d'euros sur deux ans. « *Le changement d'échelle passera par de nouvelles alliances avec les financeurs* », souligne Sophie Keller, coauteure d'un ouvrage (*) sur le financement. Coup de butoir libéral ou maturité économique, le débat fait rage entre les tenants du non-lucratif et ceux de l'entrepreneuriat social. Mais un mouvement est en marche avec, par exemple, l'**émergence de fonds d'investissement spécialisés** attirés par la résilience de l'ESS en période de crise – comme le souligne un rapport de l'Office international du travail pour le modèle coopératif –, et prêts à accepter des rendements moindres. Les entreprises sociales épousent donc un modèle éprouvé, celui de la levée de fonds. Toutefois, le financier Nicolas Hazard met en garde : « *On mélange souvent*

Les Echos

4



investissement responsable et finance solidaire. Le premier relève de la RSE. Or RSE et ESS sont très différentes. La RSE compense des externalités négatives, l'ESS crée des externalités positives. » Enfin, l'ouverture aux mécanismes économiques traditionnels peut donner lieu à d'autres interrogations. Jean-Michel Caye, du BCG ajoute : *« Les entrepreneurs sociaux acceptent les règles du jeu économique. On peut se poser la question des contraintes. Comment attirer par exemple des talents si l'on ne peut les rémunérer ? »* On assiste donc à une confrontation entre la volonté de l'ESS de changer l'économie, et celle du capitalisme de faire accepter ses règles.

* « Stratégie et financement des entreprises sociales et solidaires », par Amandine Barthélémy, Sophie Keller et Romain Slitine, aux éditions Rue de l'échiquier. ●

UP LE MAG QUI INSPIRE LE QUOTIDIEN



► STRATÉGIE ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Manuel destiné aux dirigeants de l'ESS, financeurs et étudiants, ce livre permet de lier le monde des idées à celui des banques et investisseurs. Les auteurs ont cofondé Odyssem, un collectif qui agit pour le développement de l'économie sociale.

« *Stratégie et financement des entreprises sociales et solidaires* », Amandine Barthélémy, Sophie Keller, Romain Siltine, éditions Rue de l'échiquier, mai 2014, 264 pages, 25 €

► I.L.

STRATÉGIE
FINANCEMENT
DES ENTREPRISES
SOCIALES
ET SOLIDAIRES



Economie sociale et solidaire : changement d'échelle.

20 mai 2014 dans la catégorie *Processus & organisation*.

Accompagner la transformation des grandes entreprises « normales » en entreprises solidaires ...



Parmi les enjeux de l'économie sociale et solidaire, celui du « changement d'échelle » était au centre des débats de la soirée de lancement de l'ouvrage « Stratégie et financement des entreprises sociales et solidaires », par Romain Slitine, Amandine Barthélémy et Sophie Keller paru chez « Rue de l'échiquier » ([lien éditeur](#)). Le 15 mai dernier, au siège d'UBIFRANCE, le gratin de l'ESS français débattait des meilleures pratiques aptes à transformer de jeunes pousses en grandes entreprises.

En marge de l'évènement, un idée émergeait. Et si on changeait d'angle ? Si on complétait ce nécessaire accompagnement de la croissance des petites entreprises par l'accompagnement des grandes entreprises « normales » qui voudraient devenir solidaires ? Allons plus loin. Compte-tenu du malaise grandissant des salariés de ces entreprises « normales », en quête d'un sens que leurs dirigeants ont bien du mal à exprimer même si leurs intentions sont bonnes, le virage solidaire des entreprises « normales » n'est-il pas le plus grand levier de changement d'échelle de l'ESS dans son ensemble ?

Interrogé sur le sujet, un grand mécène et acteur bien connu de l'ESS trouve l'idée séduisante. Pragmatique, il rajoute : ça a une chance de marcher si la charte vers laquelle ces entreprises évolueraient est plus souple que la charte réglementaire. L'idée n'est pas de chasser la subvention grâce à un statut légal contraignant, mais de respecter un engagement social et solidaire en conservant une rentabilité uniquement due à sa performance sur ses marchés. Mais alors, en quoi une telle entreprise doit-elle se transformer ? Quelle est la différence entre avant et après ? Comment convaincre les salariés de l'entreprise que ses nouvelles orientations sont aussi vertueuses que sincères ?

Des éléments de réponse se trouvent dans des expériences de grands groupes (danone.communities par exemple), mais aussi dans la réflexion qu'apporte la communauté de chercheurs, de politiques, d'enseignants, de mécènes et ... de consultants sur le sujet. Un précédent article de ce blog évoquait un projet de nouveau modèle dans le secteur des services ([lien article](#)).

Ces réflexions ne font que confirmer une tendance exprimée par Romain Slitine, Amandine Barthélémy et Sophie Kelleret dans leur livre : pour mûrir, les entreprises sociales et solidaires doivent de plus en plus ressembler aux entreprises « normales », et vice-versa ! Leur ouvrage insiste d'ailleurs sur quelques fondamentaux de gestion (cf le passage sur le BFR par exemple) qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans un livre spécifique à l'ESS, alors qu'au contraire c'est particulièrement bien vu ! Ce livre mérite les commentaires élogieux qu'il suscite !

LA QUADRATURE DU FINANCEMENT SOLIDAIRE

Les « saints de glace » sont passés, ces jours froids qui inquiètent les jardiniers veillant sur les pousses fragiles et vulnérables aux coups sournois de la gelée. Jeudi soir, le printemps était revenu.

Il y eut ce remarquable débat entre cinq candidats à la présidence de la Commission européenne, contraints à des réponses courtes et claires sur des questions complexes. On comprend que les chaînes publiques de grande écoute, familières des débats politiques insipides et complaisants, n'aient pas voulu diffuser ces échanges toniques qui donnaient des visages neufs à une Europe désincarnée et technocratique. Une Europe conservatrice ne peut mener qu'une politique conservatrice ! Pour changer cette politique, il faut changer la majorité au Parlement européen. C'est le chef de cette majorité sortie des urnes qui doit diriger le gouvernement de l'Union européenne, selon le Traité de Lisbonne.

Martin Schulz, le candidat démocrate-socialiste, a parlé jeunesse, investissements européens, taxe sur les opérations financières, en bref d'une Europe sortie du borbier de la stagnation économique et de la réduction des déficits posée comme préalable et but en soi. La jeune candidate verte, Ska Keller, s'est inscrite facilement dans cette perspective en y ajoutant la fougue de la nouvelle génération et le souci de ne pas trop se polariser sur nos problèmes internes : d'autres pays, d'autres hommes demandant l'asile ont besoin d'une solidarité européenne en expansion.

Avant le petit écran, j'avais participé à deux fêtes des entrepreneurs. La première lançait un livre sérieux sur « Stratégie et financement des entreprises sociales et solidaires » (Rue de l'Échiquier, 2014). Ce que j'ai appelé le « GPS du financement solidaire » a été écrit par le trio primesautier qui avait produit l'an dernier « L'économie qu'on aime » (Barthélémy, Keller et Slitine).

Ce qu'ils appellent modestement le « Grand livre » est d'abord un guide pour que les entrepreneurs solidaires se retrouvent dans le labyrinthe des financements disponibles. Mais, c'est aussi

une réflexion sur ce qui distingue l'économie solidaire de l'économie classique. Avec toute leur fraîcheur de jeunes diplômés de l'ESSEC, ils écartent les débats juridiques qui enflamment les membres du club ESS (Économie Sociale et Solidaire) : à côté des associations qui ont une loi (1901), des mutuelles et des coopératives qui ont des statuts clairs, le projet de loi Hamon, en cours de débat au Parlement, ose élargir le champ à certaines sociétés commerciales d'intérêt solidaire. Applaudissements des uns, grognements des autres ! Là n'est pas l'essentiel, explique le trio allègre.

La question qu'ils posent est très simple : comment des entreprises à but non lucratif peuvent-elles trouver de l'argent privé pour naître et grandir ? Autrement dit, comment croître sans autofinancement ? Comment emprunter si l'on n'a pas un paquet de bénéfices confortables en perspective ?

C'est une vraie quadrature du cercle. Dans l'économie classique, capitaliste pour parler franc, il faut des profits passés ou à venir pour emprunter ou faire appel aux capitaux privés. Les associations et autres « non profit organizations » (NPO) sont regardées avec suspicion par ceux qui attendent une rémunération correcte de leur apport. Quatre réponses existent.

Première solution : la rentabilité modeste. Il s'agit d'autoriser les associations et autres entreprises solidaires à faire quelques bénéfices, à condition que ceux-ci soient entièrement réinvestis dans le développement de l'activité. C'est un message important de la loi Hamon d'admettre que les entreprises sociales et solidaires puissent faire un minimum de « profit comme moyen » sans aller jusqu'au « profit comme fin ».

Deuxième solution : la garantie bancaire. Comment convaincre les banques de prêter de l'argent à des entreprises peu rentables et apparemment risquées ? Les banques qui appartiennent à la mouvance mutualiste y sont mieux disposées que les banques commerciales attachées à des normes élevées de rentabilité, mais elles doivent quand même veiller au grain. Claude Alphonse est à l'origine d'une « innovation de rupture », la garantie bancaire. En donnant son label au projet après examen, France Active assure au banquier que l'entreprise a 90% de succès si

c'est une entreprise solidaire en développement. Et, en cas de rare échec, le banquier est remboursé de la moitié de la somme restant due. Avec un risque ainsi diminué, les banques consentent de prêter, ce qui est bien, et à des taux d'intérêt bas, en dessous ou au niveau des prêts aux entreprises classiques, ce qui est mieux.

Les trois auteurs insistent sur la nécessité de présenter un « business plan social » à côté du « business plan classique ». C'est une très belle idée que de plaider, chiffres à l'appui, que le projet est socialement positif quoique financièrement peu rentable : il va créer des emplois, revitaliser des territoires fragiles, recréer de la cohésion sociale, recycler des déchets et économiser l'énergie. Les banquiers, soucieux de leur image (sociale), peuvent être attendris par une telle argumentation.

Troisième solution : l'épargne solidaire. Comment persuader les salariés et les particuliers de sacrifier une partie des revenus de leur épargne à la condition que celle-ci soit investie dans des entreprises sociales et solidaires ? L'épargne salariale solidaire est une autre « innovation de rupture » que l'on doit à Edmond Maire qui a longtemps présidé la Société d'Investissement de France Active (SIFA). Et ça marche fort ! 16 millions d'euros ont été ainsi collectés en 2013 pour soutenir 300 projets solidaires. La logique économique sous-jacente est simple : de l'épargne faiblement rémunérée permet de financer à très bas taux des projets économiques d'intérêt social.

Quatrième solution : le mécénat. Il n'y a évidemment pas mieux que des capitaux qui ne demandent ni intérêts ni remboursements. Le mécénat ESS se développe en France à bon rythme de la part de fondations, et aussi de particuliers qui exploitent notamment les nouvelles possibilités d'internet. Le « crowdfunding » met en contact direct des donateurs de sommes modestes et des porteurs de projets séduisants. Nous sommes là dans le domaine de la philanthropie qui est actuellement davantage pratiquée dans les pays anglo-saxons, un peu comme antidote à un capitalisme particulièrement débridé. Mais aucune voie n'est à négliger pour développer les entreprises peu lucratives d'intérêt social. Une variante qui s'amplifie, à laquelle travaille France Active, est celle des « circuits courts » : collecter les épargnes solidaires et les dons en Pays de Loire pour les investir dans des projets en Pays de Loire.

La quadrature du cercle peut donc être en partie résolue : France Active a financé 1000 entreprises solidaires en 2013, en jouant de tout le clavier. À côté de l'argent public, national ou local, toujours décisif mais qui se raréfie inéluctablement, il y a donc quatre façons de mobiliser de l'argent privé au service de ces projets axés sur l'emploi, la cohésion sociale, le renouveau territorial, le développement durable.

A la même table ronde était un haut responsable de la Banque publique d'investissement (bpifrance) qui s'est parfaitement inscrit dans cette perspective. Il nous a dit que la BPI attendait un rendement de 2 à 4% (à comparer aux 10% et plus des banques commerciales), qu'elle prêtait plus long, qu'elle complétait par des garanties, qu'elle travaillait sur une base régionale, et qu'elle avait mis au point des outils et des enveloppes pour l'économie sociale et solidaire, bientôt opérationnels.

J'ai ensuite rejoint l'Hôtel de Ville pour participer au sacre de la nouvelle promotion de « Entreprendre Paris », réseau que j'avais aidé à naître il y a dix ans. Une trentaine de jeunes créateurs d'entreprises (surtout des hommes et des diplômés de grandes écoles !), ont été financés et accompagnés par des entrepreneurs plus chevronnés. On est là dans l'économie classique de création d'entreprises ayant vocation à percer sur de nouveaux marchés et d'y gagner plus ou moins vite suffisamment d'argent pour embaucher et rémunérer les créateurs et les actionnaires selon des règles normales. L'intervention des seniors, en temps et en argent, permet d'aller plus vite et plus loin sur de beaux projets dans le numérique, la mode, l'alimentation, le recyclage, qui visent d'emblée le marché français et bientôt le marché européen.

Il ne faut donc pas opposer « l'économie solidaire » et « l'économie classique ». Les deux sont nécessaires et complémentaires pour que lève une nouvelle économie. Comme la pousse est plus difficile sur le terrain rocailleux mais essentiel de la solidarité, il est important que l'attention publique et l'imagination financière puissent s'y déployer.

Et que l'Europe s'y intéresse de plus en plus !

En avant, le printemps !

Christian Sautter



Économie sociale et solidaire: une loi, oui, et après?

TRIBUNE Amandine Barthélémy, Sophie Keller et Romain Slitinesont experts associés à l'Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social de l'ESSEC et enseignants à Sciences-Po.

Les cofondateurs d'Odyssem, un collectif qui accompagne au service du développement de l'innovation sociale, réagissent au projet de loi sur l'Économie sociale et solidaire actuellement examinée par l'Assemblée.

À l'heure où l'on ne parle que des reniements des promesses du candidat Hollande, reconnaissons qu'un de ses engagements, celui de reconnaître et soutenir l'économie sociale et solidaire, est en passe d'être réalisé. Pour la première fois, en France, les députés votent cette semaine une loi (portée par Benoît Hamon puis par Valérie Fourneyron) qui met un coup de projecteur élargi, au-delà des cercles d'initiés, sur ces entreprises « laboratoires » de l'économie de demain.

Encore trop mal connue par le grand public, l'ESS répond à des besoins sociaux dans des secteurs en croissance: économie circulaire, recyclage, réemploi des matériaux, transition énergétique (isolation, filière bois, énergie), économie collaborative et numérique, services aux personnes âgées, handicapées, malades, petite enfance mais aussi alimentation en circuit court, aide à la mobilité, etc.

L'économie sociale et solidaire est d'ores et déjà une dynamique qui a fait ses preuves, par des innovations concrètes toujours plus nombreuses qui inspirent utilement de plus en plus d'acteurs de l'économie. L'ESS représente environ 10 % du PIB et emploi plus de 2,36 millions de salariés soit 1 emploi privé sur 8 en France. C'est une économie qui résiste mieux à la crise et crée des emplois souvent non délocalisables. Son dynamisme lui a permis, sur les dix dernières années, de créer 440 000 emplois nouveaux, soit une croissance de 23 % alors que, dans le même temps, l'ensemble de l'emploi privé n'augmentait que de 7 %.

les entreprises de l'ESS « sous-capitalisées »

Une fois la loi votée, beaucoup restera à faire pour développer ces entreprises qui contribuent de manière concrète à notre économie. Comment faire pour renforcer ce secteur? Comme souvent, l'argent reste le nerf de la guerre. Mais les modèles de ces entreprises sont souvent mal compris: ils ne rentrent pas totalement dans les schémas habituels de fonctionnement et, dès lors, des grilles d'analyse des financeurs.

Outre une complexité plus grande (en termes de gouvernance, de mobilisation de multiples parties prenantes, de mixité des ressources, d'absence de but lucratif...), les entreprises sociales et solidaires présentent un niveau de fonds propres limités. Il y a en particulier une « sous-capitalisation » propre au secteur associatif qui représente, rappelons-le, 80 % des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'enjeu majeur pour l'ESS est donc de trouver de nouvelles modalités de financement dans un contexte économique difficile. Certains acteurs ont déjà compris le potentiel d'innovation et de croissance de cette économie porteuse d'espoir dans un contexte morose.

l'intervention des financements publics en baisse

Globalement, les acteurs publics conservent un rôle important pour soutenir l'ESS, mais le montant de leurs interventions est en baisse régulière. Par ailleurs, les modalités de financements publics ont fortement évolué: souvent, la commande publique remplace les subventions. Cela rend plus difficile le financement des missions plus transversales et globales, en particulier pour les petites et moyennes associations, et contribue à leur fragilisation.

STRATEGIE
FINANCIERE
ENTREPRISES
SOCIALES
ET SOLIDAIRES

Financement social et solidaire : au fil, au fur, et après ?

Financement social et solidaire : au fil, au fur, et après ?

Le financement social et solidaire est un champ d'activité en constante évolution. Il s'agit d'un champ d'activité qui vise à financer des projets sociaux et solidaires, c'est-à-dire des projets qui ont pour objectif de répondre à des besoins sociaux et solidaires. Ce champ d'activité est en constante évolution et se développe de plus en plus.

Il existe de nombreux acteurs du financement social et solidaire, tels que les banques, les investisseurs, les associations, les collectivités locales, etc. Ces acteurs ont chacun leur rôle à jouer dans le développement de ce champ d'activité.

Le financement social et solidaire est un champ d'activité qui vise à financer des projets sociaux et solidaires, c'est-à-dire des projets qui ont pour objectif de répondre à des besoins sociaux et solidaires. Ce champ d'activité est en constante évolution et se développe de plus en plus.

Il existe de nombreux acteurs du financement social et solidaire, tels que les banques, les investisseurs, les associations, les collectivités locales, etc. Ces acteurs ont chacun leur rôle à jouer dans le développement de ce champ d'activité.

Le financement social et solidaire est un champ d'activité qui vise à financer des projets sociaux et solidaires, c'est-à-dire des projets qui ont pour objectif de répondre à des besoins sociaux et solidaires. Ce champ d'activité est en constante évolution et se développe de plus en plus.

Il existe de nombreux acteurs du financement social et solidaire, tels que les banques, les investisseurs, les associations, les collectivités locales, etc. Ces acteurs ont chacun leur rôle à jouer dans le développement de ce champ d'activité.

Le financement social et solidaire est un champ d'activité qui vise à financer des projets sociaux et solidaires, c'est-à-dire des projets qui ont pour objectif de répondre à des besoins sociaux et solidaires. Ce champ d'activité est en constante évolution et se développe de plus en plus.

Il existe de nombreux acteurs du financement social et solidaire, tels que les banques, les investisseurs, les associations, les collectivités locales, etc. Ces acteurs ont chacun leur rôle à jouer dans le développement de ce champ d'activité.

Le financement social et solidaire est un champ d'activité qui vise à financer des projets sociaux et solidaires, c'est-à-dire des projets qui ont pour objectif de répondre à des besoins sociaux et solidaires. Ce champ d'activité est en constante évolution et se développe de plus en plus.

Il existe de nombreux acteurs du financement social et solidaire, tels que les banques, les investisseurs, les associations, les collectivités locales, etc. Ces acteurs ont chacun leur rôle à jouer dans le développement de ce champ d'activité.

Cependant, certaines collectivités locales commencent à prendre conscience de l'importance de ce champ pour répondre efficacement aux problématiques locales, à l'image du département de Meurthe-et-Moselle ou de la région Franche-Comté qui font de l'ESS un axe central de leur politique.

C'est surtout auprès des acteurs privés du financement que les évolutions sont les plus notables. Les banques (en particulier le Crédit Coopératif) financent massivement le secteur. Elles sont encore concentrées sur les grosses structures associatives du secteur sanitaire et médico-social par exemple et s'orientent progressivement vers les petites et moyennes entreprises de l'ESS. Celles-ci sont principalement financées aujourd'hui par les financeurs solidaires historiques (France Active ou l'IDES) et les quelques investisseurs solidaires émergents (comme Investir & +, Phitrust ou le Comptoir de l'Innovation).

Ces acteurs du financement ont été créés pour répondre spécifiquement aux besoins de fonctionnement et d'investissement des structures de l'ESS. L'enjeu est bien de trouver des investisseurs qui ont compris toutes les spécificités de ce marché: une rentabilité plus faible, un capital patient, une relation complexe avec l'entrepreneur...

mobilisation des particuliers

Dernière évolution notable, de plus en plus de particuliers souhaitent investir leur épargne au service de projets économiques utiles à la société. La finance solidaire relie les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et environnementale, qu'ils financeront via la souscription de produits d'épargne solidaire.

S'il est toujours possible de souscrire au capital d'une entreprise solidaire d'utilité sociale, les individus peuvent utiliser deux canaux privilégiés pour investir dans des entreprises sociales et solidaires. Sur les territoires naissent de nombreuses démarches de relocalisation des financements *via* des circuits courts de financement entre épargnants et porteurs de projets locaux.

Les Cigales (clubs d'investisseurs locaux dans l'ESS) mais aussi des initiatives telles que Prêts de chez vous portée par la Nef, ou encore le renouveau d'outils tels que la Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais témoignent de cet élan. Plus largement, les plates-formes Internet dites de « crowdfunding » (comme Spear ou encore Babyloan) se développent, permettant aux particuliers de donner, de prêter ou d'investir leur argent dans des projets choisis et suivis en 2.0! Cet élan de mobilisation de l'épargne citoyenne contribue de plus en plus au financement des entreprises sociales et solidaires en France, avec une croissance de 30 % chaque année des montants collectés.

mobiliser les acteurs

Il faut poursuivre et amplifier ce mouvement. Et cela passe par chacun. Côté financeur, nous appelons à un changement de paradigme, presque de métier: il s'agit d'inventer avec audace des modèles de financement et d'entrepreneuriat nouveaux. Les pouvoirs publics et les élus peuvent encore aller plus loin en soutenant plus fortement cette économie créatrice d'emploi et de croissance en comprenant mieux son efficacité et son potentiel.

Enfin, chaque individu, en tant que consommateurs, épargnant, citoyen, voire salarié ou entrepreneur peut se mobiliser au service du développement de l'innovation sociale en France. Et, si tout le monde s'y met, le changement c'est peut-être pour bientôt.

Amandine Barthélémy, Sophie Keller et Romain Slitine



Culture

Lectures solidaires pour en connaître un rayon

16 mai 2014

Pas de commentaire

Tweeter



De la littérature pour une nouvelle façon de penser l'économie. — N. FLON / IPJ

MOTS-CLÉS

- économie
- livres
- solidaire

LIVRES – L'économie sociale et solidaire a aussi sa place dans la bibliothèque.

L'économie sociale et solidaire attirent les auteurs. Florilège des dernières parutions qui la mette en scène. Du livre pour enfant à l'essai anticapitaliste en passant par une cohabitation audacieuse, il y en a pour tous les goûts.

Le petit nouveau, [Stratégie et financement des entreprises sociales et solidaires](#)

Sorti le 15 mai, ce livre s'adresse aux amateurs comme aux professionnels de l'économie sociale et solidaire. Amandine Barthélémy, Sophie Keller et Romain Slitine y décryptent les mécanismes de ce modèle économique à l'influence croissante. Editions Rue de l'Echiquier, 15 mai 2014.